

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME NE CONTIENDRA AUCUNE DISPOSITION PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET RÉSIDENTIEL OU COMMERCIAL SUR LE PARCOURS DE GOLF ESTÉREL

Les citoyens se prononcent sans équivoque contre le projet de développement et de réaménagement du Club de Golf Estérel

Estérel, le 19 février 2021 — Lors de la séance du Conseil du 19 février, le maire a annoncé que le nouveau plan d'urbanisme et le projet de règlement de zonage ne contiendront aucune disposition permettant le développement d'un projet résidentiel ou commercial sur le parcours de Golf Estérel. De plus, dans le nouveau projet de règlement de zonage, le parcours de Golf Estérel sera zoné Récréative (REC) gardant sa vocation actuelle de terrain de golf.

Dans le cadre d'un récent sondage effectué auprès de la population d'Estérel, 70,68 % des répondants se sont dit catégoriquement contre le projet de développement et de réaménagement tel que présenté par le promoteur le 28 janvier 2021. Seulement 4,94 % des répondants se disaient prêts à accepter le projet sans modification.

« La population d'Estérel s'est prononcée sans équivoque dans le cadre de notre processus de consultation par sondage, en plus de pétitions, courriels et appels reçus par notre administration ou nos élus explique M. Dydzak. Nous, les élus, sommes en dialogue constant avec ceux que nous représentons, et la volonté de nos citoyens continuera à guider l'ensemble de nos décisions en tant que conseil de ville. C'est ça la démocratie. »

Le Conseil déposera prochainement un nouveau plan d'urbanisme et de nouveaux règlements qui contiendront plusieurs mesures pour protéger l'environnement, réduire certaines nuisances et faciliter le processus de demandes de permis pour les citoyens. Une consultation publique s'ensuivra.

– 30 –

Source et information :

Ville d'Estérel
450 228-3232